



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025

Convocation du 3 Septembre 2025

Présents : Mesdames : Marion BERSON-GÉANT, Claudine BARON, Michèle CAQUIN, Sybille DAUDRÉ
Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU,

Messieurs : Maxime BAILLY, Xavier BÉLAIR, Jean-Charles BOCQUET,
Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX

Absent : Monsieur Jean-Michel DEBCZAK,

Pouvoirs: Monsieur MOURET Stéphane donne pouvoir à Monsieur Maxime BAILLY
Madame LEBEC Fanny donne pouvoir à Monsieur Christophe VIRLOGEUX
Madame HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Madame Fabienne GRU
Monsieur DRÉVILLE Gérard donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles BOCQUET

Secrétaire : Xavier BÉLAIR

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2025

Le compte rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque. Pour mémoire, il s'est tenu sans quorum nécessaire à la suite de celui initialement prévu le 20 juin.

2) Décisions du Maire :

N° 2025-23 : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du fonds de « soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional » - « Travaux de restauration extérieure du moulin ». Subvention de 30% du coût total estimé à 305 900€ HT soit 91 770€.

N° 2025-26 : Tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2025-26.

N°2025-27 : Tarifs de l'école municipale de danse pour l'année scolaire 2025-26.

N°2025-28 : Convention d'occupation du domaine privé avec la SAS DREAM POOL pour le stationnement d'un camion du 30 juin au 4 juillet 2025.

N°2025-29 : Signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une maison médicale.
Montant total ht de l'opération (lot 1 à lot 7 sans le lot 2) : 257 711.00 €.

LOT 01 DEMOLITION MACONNERIE :

Montant offre de base HT : 53 300,00 € / TTC : 63 960.00€

Entreprise DPN RENOVATION à ST OUEN L'AUMONE

LOT 02 MENUISERIES EXTERIEURES - VITRERIE :

Lot en cours de consultation, sera attribué ultérieurement

LOT 03 MENUISERIES INTERIEURES :

Montant offre de base HT : 32 412,81 € / TTC : 38 895.37€

Entreprise BOITEL & FILS à VIGNEMONT

LOT 04 CLOISONS DOUBLAGE FAUX-PLAFONDS :

Montant offre de base HT : 38 817,30 € / TTC : 46 580.76€

Entreprise SAS BELVALETTE à RIEUX

LOT 05 REVETEMENTS DE SOLS - PEINTURE :

Montant offre de base HT : 29 000,00 € / TTC : 34 800.00€

Entreprise BERNIER à CHANTELOUP EN BRIE

LOT 06 ELECTRICITE CHAUFFAGE :

Montant offre de base HT : 72 500,00 € / TTC : 87 000.00€

Entreprise ITEBELEC à COULOMMIERS

LOT 07 PLOMBERIE VENTILATION :

Montant offre de base HT : 31 681,55 € / TTC : 38 017.86€

Entreprise SARL CLIMERSON

N°2025-30 : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du fonds de « soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional - « Travaux de restauration d'un phare aéronautique. » Subvention de 30% du coût total estimé à 115 000€ HT soit 34 500€.

N°2025-31 : Tarifs des services municipaux de la régie périscolaire 2025-26.

N°2025-32 : Décision budgétaire n°2 portant virement de crédits au sein de la section de fonctionnement, du chapitre 011 (charges à caractère générales) vers le chapitre 67 (charges spécifiques) pour un montant de 881.60€. (Reprises de concession, régularisation de l'imputation de la taxe séjour).

N°2025-33 : Convention de prestations de services entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la commune de Saint-Witz pour la gestion des dépôts sauvages.

N°2025-34 : Convention d'occupation du domaine privé communal avec INFRACO1 pour le déploiement et l'exploitation du réseau de communications électroniques. Montant de la redevance 81.09€ / année.

N°2025-35 : Tarifs des droits d'entrée aux spectacles de l'espace culturel La Tuilerie pour la saison 2025-26.

N°2025-36 : Signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une maison médicale – Lot n° 2 Menuiseries extérieures - Vitrierie à l'entreprises SERROISE de Nanteuil Le Haudouin pour un montant de 11 846€ HT soit 14 251.20€ TTC.

TOTAL HT DU PROJET : 269 557.66€ / TTC : 323 505.19€.

FINANCES**3) Décisions modificatives au budget 2025**

La présente décision modificative concerne les notifications reçues concernant la fiscalité que nous n'avions pas au moment de la préparation du budget 2025.

Elle concerne donc le chapitre 014 :

- FSRIF : Le montant prévu pour le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) était de 180 000.00 euros alors que le montant total prélevé sera de 215 076.00 euros (écart de 35 076.00 euros).
- DILICO : *c'est le nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités voté en 2025 qui impose un effort financier aux communes et EPCI pour « freiner la dette publique ».*

Pour information, les contributeurs sont déterminés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui prend en compte à 75 % le potentiel financier par habitant, ainsi qu'à 25 % le revenu par habitant de chaque collectivité.

La contribution individuelle quant à elle dépend notamment de la population de ces collectivités et de l'importance relative de cet indice, et ne peut excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est annoncé que le montant devrait doubler l'an prochain.

Le montant prévu pour le DILICO était de 82 500 euros alors que le montant total prélevé sera de 93 122.00 euros. (Écart de 10 622.00 euros).

Il nous faut donc prévoir au chapitre 014 la somme de 45 698.00 euros en plus.

Pour équilibrer nous devons soit réduire une dépense de fonctionnement ou inscrire une recette de fonctionnement supplémentaire.

Il se trouve que nous avons deux recettes supérieures aux prévisions.

Voici la décision modificative proposée au vote :

		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Chap/article	Nature	Dépenses	Recettes
014/739331	FSRIF	35 076.00	
014/739118	DILICO	10 622.00	
74/7478222	Participation CAF		32 000.00
014/6419	Remboursement sur rémunération du personnel		13 698.00
		45 698.00	45 698.00

Le conseil municipal approuve cette décision modificative.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 37/2025

4) Subvention pour une association

Lors du vote du budget nous n'avions pas la demande de subvention de l'association « Plongée dans Fosses » et elle n'a donc pas bénéficié de la subvention au moment du vote.

Le club la réclame aujourd'hui et le maire propose donc à l'assemblée d'attribuer une subvention de 300.00 euros qui sera versée dans le cadre de la réserve.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur cette subvention.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 38/2025

RESSOURCES HUMAINES

5)Renouvellement du marché des assurances statutaires : mandat à donner au Centre Intercommunal de Gestion

Le marché d'assurance statutaire pour les agents communaux arrive à échéance et nous devons donner mandat au Centre Intercommunal de Gestion afin qu'il constitue le dossier et négocie les tarifs pour les collectivités (environ 600) permettant ainsi de pouvoir bénéficier de coût d'assurance préférentiel.

Le conseil municipal accepte de donner mandat au Centre Intercommunal de Gestion pour le renouvellement du marché d'assurances statutaires.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 39/2025

6) Modification du statut des effectifs (filière animation, administrative)

FILIERE ADMINISTRATIVE

La responsable de notre service urbanisme a été reçue à la promotion interne de rédacteur du mois de juillet 2025. Le travail fourni par cet agent, son investissement et ses responsabilités croissantes au sein de la commune justifient amplement cet avancement de grade.

Le conseil municipal :

- Supprime un poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet qui avait été créé le 09 juin 2022 par délibération 41/2022, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 40/2025

- Crée un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} octobre 2025.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 41/2025

FILIERE ANIMATION

Un agent du centre de loisirs a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 septembre 2025. Elle sera remplacée par un nouvel agent le 1^{er} octobre 2025.

Le conseil municipal :

- Supprime un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2025 qui avait été créé par délibération n°59-20 du 02 juillet 2020.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 42/2025

- Crée un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 43/2025

7)Création d'un emploi d'apprenti aux espaces verts

La commune étudie depuis quelques mois la possibilité de former un apprenti. Cela nous permet une main d'œuvre à moindre coût mais aussi de dynamiser le service avec les nouvelles connaissances d'un étudiant formé et motivé aux espaces verts.

L'embauche d'un apprenti fait l'objet d'un contrat tripartite entre la commune, l'école et le CNFPT qui gère ces demandes.

Quatre demandes de contrats d'apprentissage ont été déposées sur la plate-forme encadrée par le CNFPT pour les services suivants : communication, crèche, accueil de loisirs et espaces verts.

Les écoles consultent donc cette plateforme et positionnent leur candidat.

Le CNFPT subventionne les apprentis qui préparent uniquement les diplômes suivants : CAP/BEP/BAC/BAC +2.

Deux candidats se sont présentés pour les espaces verts.

La commune s'est donc vu attribuer un financement pour le diplôme en espaces verts qui ira directement à l'organisme « les apprentis d'Auteuil ». Cela permettra au jeune apprenti de préparer un BAC PRO Aménagements Paysagers.

Il suivra 2 semaines de cours à l'école et 2 semaines sur site avec le service technique.

Ses congés seront identiques à ceux des employés territoriaux.

Le contrat a une durée de 2 ans à compter du 08 septembre 2025.

La rémunération se fera par rapport à un pourcentage du SMIC défini selon son âge, 53% du SMIC la 1^{ère} année et 61% l'année suivante. Les charges patronales sont allégées (URSSAF-AT : 3.02% vs 42.65% pour un contractuel).

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'apprenti en alternance au 08 Septembre 2025.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 44/2025

URBANISME

8)Dénomination d'une nouvelle voie (Projet TERRA)

Le conseil municipal doit valider la proposition retenue suite au sondage lancé par Monsieur DRÉVILLE pour nommer la rue centrale du projet TERRA sur la RD317.

Le conseil municipal accepte de nommer cette rue « rue de la Grande Plaine ».

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 45/2025

9)Dénomination de la voie vers Survilliers dite « route de Survilliers »

La route de Survilliers doit être nommée « Grande Rue » pour répondre à la logique de continuité urbaine avec la ville de Survilliers.

Le conseil municipal approuve cette dénomination.

Abstentions : X. Bélair, C. Delgado, N. Ferté, M. Bailly, S. Mouret, C. Baron, M-H. Dauplain

Contre : C. Virlogeux, F. Lebec

Pour : S. Daudré, F. Moizard, M. Caquin, F. Gru, J-C. Bocquet, M. Berson-Géant, G. Dréville, M-H. Hoffer.

Approuvé à la majorité - Délibération n° 46/2025

10)Correction délibération exonération de la taxe foncière

Lors du conseil municipal du 21 mai 2025, à la majorité, a été approuvée la limitation de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans à 40% de la base imposable pour ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation et autres constructions additionnelles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'état.

La préfecture nous a fait une remarque sur la rédaction et nous demande de corriger les dates pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Nous avons noté : « la délibération n'a aucune incidence sur les logements achevés en 2024 et s'appliquera aux logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2026 » Or, ces logements ne seront imposables à la taxe foncière que le 1^{er} janvier 2027.

Il nous faut donc corriger la délibération pour que cette mesure soit applicable dès le 1^{er} janvier 2026. Ainsi, nous devons noter : « la délibération n'a aucune incidence sur les logements achevés en 2025 et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2026 ».

Exemple :

Construction achevée jusqu'au 31 décembre 2025 : deux ans d'exonération de la taxe foncière puis 100% ensuite.
Construction achevée à partir du 1^{er} janvier 2026 : pendant 2 ans, le propriétaire payera 60% de la taxe foncière puis 100% ensuite.

Le conseil municipal approuve cette modification

Contre : C. Baron, C. Virlogeux, F. Lebec, N. Ferté

Pour : C. Delgado, M-H. Dauplain, M. Caquin, F. Gru, M. Berson-Géant, X. Bélair, M. Bailly, F. Moizard,
S. Mouret, J-C. Bocquet, G. Dréville, M-H. Hoffer, S. Daudré.

Approuvé à la majorité - Délibération n° 47/2025

INFORMATIONS

- Elections municipales : 15 et 22 mars 2026.
- Semi-Marathon : 21 mars 2026
- Elections 2026 : répartition des sièges au sein du conseil communautaire. 1 siège pour Saint-Witz.
- INSEE : résultats identiques entre les chiffres de l'INSEE et ceux de l'équipe de recenseurs :
Nombre total de logements : 1290
Population : 3073

• Courrier reçu par la ville de Louvres pour confirmer le projet de construction d'un lycée de 1200 places, annulant le projet d'agrandissement de celui de Saint-Witz.

• Notifications de subventions :

Région Ile de France : 22 604.00 euros pour la vidéoprotection.

Département du Val d'Oise : 13 507.50 euros pour la rénovation du chauffage du Gymnase.

Les travaux du phare aéronautique ne sont pas subventionnables par le musée de l'Air.

• Rapport de l'académie de Versailles suite à la visite le 14 mai 2025 du nouvel accueil de loisir collectif (ALSH): « les nouveaux locaux de « la Licorne » sont très agréables, lumineux et fonctionnels. Ils permettent d'accueillir tous les enfants de la commune dans d'excellentes conditions. La directrice du centre est professionnelle, investie, et a eu la possibilité de mettre son expérience de terrain au service des architectes pour penser les espaces et choisir certains matériaux. L'équipe d'animation est stable et motivée. Cet accueil de loisirs est de grande qualité ».

• Rapport de contrôle-évaluation Accueil Collectif de Mineurs suite à la visite d'un inspecteur le 23-07-2025 pendant le mini séjour. Pour information, un accident grave est arrivé le 22 juillet 2025, veille de l'inspection. Le fils de la directrice est tombé de son lit superposé et il a souffert d'un traumatisme crânien avec hématome sous-dural. Il a été hospitalisé plusieurs jours et va mieux aujourd'hui.

Voici la conclusion du rapport : « l'accueil au sein du centre se déroule dans de très bonnes conditions. Le séjour respecte l'ensemble des réglementations en vigueur, que ce soit en matière d'hébergement, de restauration, de sécurité ou de suivi sanitaire.

L'évènement grave survenu a naturellement été un moment difficile qui a pu affecter émotionnellement la directrice. Cependant elle a fait preuve de professionnalisme en se montrant lucide et capable de prendre du recul face à la situation. Son expérience et sa connaissance du terrain ont permis de maintenir un cadre stable et sécurisant pour les enfants comme pour l'équipe.

L'ambiance générale est positive et les objectifs pédagogiques sont bien visibles dans les pratiques quotidiennes. ».

La directrice et son époux ont pu compter sur le soutien de Mme CAQUIN et de la DGS durant cette épreuve.

DIVERS

❖ Michèle CAQUIN

- École : 5 classes maternelles – total de 120 enfants
40 élèves petites sections,
36 élèves moyennes sections,
44 élèves grandes sections,

- 8 classes élémentaires – total de 221 enfants
53 élèves en CP,
43 élèves en CE1,
43 élèves en CE2,
41 élèves en CM1,
41 élèves en CM2,

Effectif total maternelle et élémentaire de 341 enfants.

- Des jeux dans les cours d'école seront installés prochainement.
- Un espace pour potager est à concrétiser entre l'école, l'ALSH et la crèche.
- Les tables de pique-nique sont au service technique depuis le mois d'avril, des bancs également. Une demande d'installation est formulée.
- ALSH : cet été il y avait beaucoup d'enfants, et beaucoup d'activités prévues. La soirée parents enfants a eu du succès.

Nous sommes quasiment au niveau de la capacité maximum en termes d'effectifs de l'ALSH : le mercredi 10 septembre accueil de 50 enfants (maximum de 54) en maternelle et accueil de 65 enfants (maximum de 67) en élémentaire.

- Capacité maximum en termes d'effectifs de la crèche : 30 enfants sur 30.
- Le stationnement (35 places) autour de la MDE (Maison de l'Enfance) est à revoir : les voitures stationnées rue de la Bergerie et rue des Moulins à Vent gênent les riverains.

❖ Chantal DELGADO

- Présentation du nouveau site internet. La bascule de l'ancien site se fera à partir du 15 septembre.
- Une présentation de la saison culturelle 2025-2026 doit avoir lieu le 26 septembre.

❖ Xavier BÉLAIR

- La salle ancienne crèche – Mise à disposition du local et cuisine pour le CCAS + scrabble (Association Foyer Rural) et école de danse (à étudier) après 17h, sans travaux (miroirs, sols, barres) et pot association des pompiers par exemple.
Il se pose la question du devenir de l'ancien bureau de la directrice de la crèche.
- Le forum des associations s'est bien passé. Des remerciements ont été adressés aux services techniques et aux services administratifs. Le changement du format est à étudier : il y a trop peu de monde entre 13h et 15h. D'où la réflexion sur une animation pendant ce créneau.
- Les associations souhaitent avoir des panneaux d'affichage pour disposer des affiches obligatoires contre le harcèlement. La commune va prendre en charge ces installations à diffuser largement.
- L'ouverture et la fermeture du Tennis Club pose des problèmes car il n'y a plus de badge. Les nouveaux adhérents n'en ont pas. Un projet d'ouverture avec inscription via le portable (Ten up) est à envisager. Les terrains extérieurs ont été refaits mais sont à revoir car les travaux ne sont pas satisfaisants. La facture est bloquée.
- La ville de Vémars a pour projet de créer un stade de foot mais le projet est bloqué par le Département. Pour mémoire, la commune tond et la ville de Vémars assure le tracé du stade de la plaine de jeux Charles Péguy.
- Le stade Guy Drut aurait besoin d'un entretien, voir d'une réfection car il est en mauvais état à cause de sa vétusté.

❖ Fabienne GRU

- Le nom de l'ancienne crèche est désormais « salle des Joncs ».
- CCAS : le 09 octobre, cinéma à la Tuilerie + cocktail.
- Une nouvelle formule est à l'étude pour la distribution des chocolats de Noël avec une distribution à la Tuilerie accompagnée d'une collation pour que nos séniors se retrouvent.

❖ Nadège FERTÉ

- Belle fête de la musique ; cela a beaucoup plu aux nouveaux arrivants.
- Fête du village : un après-midi exceptionnel, festif, familial (200 à 300 personnes), la calèche a remporté un vif succès. Le soir il y avait près de 2 000 personnes.
- Sécurité : réduction du nombre de cambriolages cet été par rapport à l'an passé.
- Maison de l'Enfance : le contrôle d'accès a été finalisé par la société Daché.
- Association « Papillons » : prévention des violences envers les enfants – la boîte aux lettres sera déposée à l'ALSH pour sensibiliser les enfants. Les référents seront Mmes FERTÉ, CAQUIN et LE BEC.
- Conférence sur les stupéfiants le vendredi 03 octobre – Sensibilisation des lycéens par le CPE du lycée.

- Fête de Noël le dimanche 07 décembre :
 - De 14h à 15h marché de Noël et ateliers
 - 16h spectacle.
- Halloween : en projet avec les parents d'élèves.

❖ Jean-Charles Bocquet

- Espaces Verts : le service technique a rattrapé le retard.
La tonte de la Haie Jabeline et l'élagage ont été effectués par ADN Vexin et ce travail a été apprécié par les résidents de la Haie Jabeline.
- Projet « Dans 1000 communes, la Forêt fait École » en cours avec l'école Jane du Chesne.
- Bois de la Pissotte : l'inventaire faunistique sera prochainement réalisé dans le cadre de la convention signée avec la SNCF pour la compensation des espaces protégés en relation avec la ligne ferroviaire Roissy-Picardie.
- Les travaux d'Assainissement rue de Montmélian posent des problèmes car les poids lourds qui interviennent sur les chantiers communaux se déportent sur la rue des Moulins à Vent, plus étroite.
- Les travaux du cimetière seront terminés fin septembre. Un parking sera construit sur le rond-point au bout de la rue sans issue.

❖ Frédéric MOIZARD

- Mise à disposition des documents concernant le SDRIF au service urbanisme.

Fin de la séance à 23h30

Le secrétaire
Xavier Bélair



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Frédéric Moizard



